

REGLEMENT DU JEU **Quizz Spécial Football**

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société CONTICLUB SASU sise 80 rue Irène Joliot Curie, 60610 La Croix Saint Ouen, immatriculée au RCS de Compiègne sous le n° 518 989 504, (ci-après nommée la « Société Organisatrice ») organise du 19 (à 15h00) au 31 mai 2016 à minuit un jeu intitulé « Quizz Spécial Football » (ci-après le « Jeu ») accessible sur le site Internet <https://kx1.co/eurotyre-quizz-football>

Le présent règlement du Jeu (ci-après le Règlement ») est accessible sur le site sus-énoncé.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Participant au présent Règlement, et au principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure non protégée, au jour de sa participation, résidant en France Métropolitaine incluant la Corse, disposant d'un accès à Internet et d'une adresse email valide, à l'exception :

- des membres du personnel de la Société Organisatrice et les membres de leur famille ;
- de toute personne physique ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et les informations des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera l'invalidation, son exclusion du Jeu et la non attribution du lot que le Participant aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Toute inscription au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, et notamment lorsque l'inscription comporte de fausses indications ou des indications communiquées après la date limite de participation et/ou falsifiées, sera considérée comme nulle. Toutes indications d'identité ou autre falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexactes entraînent l'élimination du Participant du Jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom). Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email.

La tentative d'une participation multiple pourra entraîner l'exclusion du Participant par la Société Organisatrice. A tout moment, la Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier sans préavis les Participants convaincus de participation multiple ou de toute autre manœuvre frauduleuse.

Tout Participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée. La Société

Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout Participant qui altère le fonctionnement du site web hébergeant le Jeu.

En outre, la Société Organisatrice pourra annuler, reporter, modifier ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que se soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'évènement de force majeure rencontré par la société Organisatrice, cette dernière pourra annuler, reporter, modifier ou suspendre tout ou partie du Jeu.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

L'accès au Jeu implique que les Participants disposent d'un accès Internet et d'une adresse email valide.

Les Participants sont invités à répondre à 3 questions à choix multiple.

Question 1 : L'Euro 2016 sera la

- 10^{ème} édition
- 15^{ème} édition
- 17^{ème} édition
- 20^{ème} édition

Question 2 : Où l'Euro 2016 aura-t-il lieu ?

- Brésil
- Royaume Uni
- Russie
- France

Question 3 : Lequel de ces joueurs ne jouera pas pendant l'Euro 2016 ?

- Karim Benzema
- Zlatan Ibrahimovic
- Cristiano Ronaldo

Après avoir répondu au questionnaire, le Participant sera invité à valider sa participation en remplissant un formulaire précisant : civilité, prénom, nom, adresse email valide, date de naissance.

ARTICLE 5 – DOTATION(S)/LOT(S)

Les lots du présent Jeu sont les suivants :

- 65 Bons d'achat d'une valeur de 50 EUR valables pour tout achat, avant le 30 septembre 2016, au sein d'un point de vente Eurotyre.
- 130 Bons d'achat d'une valeur de 25 EUR valables pour tout achat avant le 30 septembre 2016 au sein d'un point de vente Eurotyre.

Les bons seront envoyés aux gagnants par mail, à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement.

Les lots ne pourront être ni repris, ni échangés contre un autre objet, ni transmis à des tiers. Il n'y aura aucune contrepartie financière possible remplaçant les lots.

Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé un autre lot d'une valeur équivalente ou supérieure.

ARTICLE 6 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront tirés au sort parmi les Participants ayant répondu correctement à l'ensemble des questions posées à l'occasion du présent Jeu et ayant rempli correctement le formulaire d'inscription.

Le tirage au sort interviendra dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la fin du Jeu.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via les sites sur lesquels le Jeu est accessible.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux : (1) l'encombrement du réseau Internet, (2) une erreur humaine ou d'origine électrique, (3) toute intervention malveillante, (4) la liaison téléphonique, (5) matériels ou logiciels, (6) en cas de force majeure, (7) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux Participants des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable :

- des erreurs (notamment d'affichage sur le site du Jeu, d'envoi d'email erroné aux Participants) ;
- d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu ; des interruptions, des délais de transmissions des données, des défaillances de l'ordinateur, de téléphonie, du modem, de la ligne téléphonique du Participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès à Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ;
- de la perte de tout courrier électronique et plus généralement de la perte de toutes données, des conséquences de tous virus, bugs informatiques, anomalies, défaillances techniques ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant, de toutes défaillances techniques, matérielles et logicielles de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toutes atteintes.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion Internet, une défaillance momentanée du serveur Internet, etc.) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.)

Si un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, étaient constatés, la Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable desdites conséquences.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de fraude, elle était amenée à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Plus généralement, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée à ce titre.

ARTICLE 8 – DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de Maître Thines, Huissier de justice, Place de la Gare à 57200 Sarreguemines.

ARTICLE 9 – AUTORISATION

La participation au présent Jeu implique l'autorisation de diffusion des noms, prénoms et ville des gagnants sur tous supports afin de communiquer les résultats du présent Jeu.

ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, etc.). Ces informations sont indiquées comme étant obligatoires. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice pour la seule gestion du jeu, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à au(x) prestataire(s) assurant l'envoi des lots.

Lors de leur inscription au Jeu, les Participants peuvent, s'ils le souhaitent, cocher la case « J'accepte de recevoir des informations, des invitations à des jeux concours et des offres commerciales de ContiClub et de toute entité du groupe Continental ».

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'adresse suivante : ContiClub, Service Marketing, 80 Rue Irène Joliot Curie, 60610 La Croix Saint Ouen. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

L'exercice de ces droits est susceptible, selon le moment où il intervient, d'impacter la prise en compte de la participation ou l'envoi d'un lot. Si l'envoi d'un lot à un gagnant s'avère impossible en raison de l'exercice de ces droits, le lot ne sera pas réattribué.

ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Organisatrice à l'adresse suivante : ContiClub, Service Marketing, 80 Rue Irène Joliot Curie, 60610 La Croix Saint Ouen dans un délai de quatre-vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date de fin de la session de Jeu concernée.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée auprès de l'huissier et la version du Règlement accessible en ligne, c'est la version déposée auprès de l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée auprès de l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le site Internet et en contrariété avec le présent Règlement.